

République Française
Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton de Boves

Commune de HAILLES

Tél : 09 63 48 36 15

Fax : 03 22 34 00 17

Courriel : mairie.hailles@wanadoo.fr

CRCM1406

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le deux du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de HAILLES s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Alain POTTIER, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

POTTIER Alain	VÉRONT Fabrice	FOURNIER Jean-François
LEROUX Aude	COULOMBEL Jean-Michel	DEL COURT Milène
DESSEAUX Florence	MARTIN Michel	DEVILLERS Jean-Claude

Absents : Néant.

Absent excusé : M. Loïc DUMOULIN ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel COULOMBEL.

Nombre de Conseillers en exercice: 10
Nombre de Conseillers présents: 9
Nombre de Votants: 10
Date de convocation: 26-05-2014
Date d'affichage: 13-06-2014
Secrétaire de séance: Madame DEL COURT Milène.

M. le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour ajouter deux points à l'ordre du jour :

*Commissions de la CCALM

*Informatisation de la mairie

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 avril 2014 et du 16 mai 2014:

Les deux comptes- rendus sont approuvés à l'unanimité.

2. Festivités:

*- Festivités du 14 juillet 2014 :

Le devis établi par la société « La Palombe » pour le feu d'artifices du 13 juillet est de 820,00€. Ce devis n'est pas complet et le conseil municipal demande des renseignements complémentaires avant de délibérer.

Le 13 juillet

Vers 22 h 30 : Retraite aux flambeaux : départ en haut de la rue les Gringollettes, puis passage rue Haute, rue des Acacias, avenue du Pont, place de l'Église, rue de la Violette, rue du Sac, arrêt au bout de la rue du Sac où un feu d'artifice sera tiré de la pâture. Un verre de l'amitié sera servi ensuite à la Salle des Fêtes.

Le 14 juillet :

A 11 h 30, Cérémonie au Monument aux Morts, vin d'honneur dans la cour de l'école.

A partir de 13 h 00, banquet annuel à la salle des fêtes. Tarif adultes et enfants de plus de 14 ans : 18.00 € ; gratuit pour les enfants de moins de 14 ans qui accompagnent leurs parents, et pour le personnel communal. Les boissons ne sont pas comprises.

Au menu : buffet froid, salade, fromage, dessert, café et digestif.

Repas du soir : prix 9.00 €, gratuit pour les personnes ayant participé au repas du midi, au menu : buffet froid, salade verte, fromage, dessert, café.

Les réservations seront prises en mairie les lundis et vendredis **jusqu'au vendredi 4 juillet et dans la limite des places disponibles** aux heures de permanence, ou par courriel à mairie.hailles @wanadoo.fr.

Les enfants présents recevront un lot de petits objets divers.

A partir de 14 h 30 : Animation musicale avec Jean- René MARTEL et son orchestre.

***- Fête locale les 2, 3 et 4 août 2014:**

M. le Maire propose au conseil municipal de confier l'organisation des festivités de la fête locale à Mme BRUYEZ, restauratrice à MOREUIL (restaurant « Le Relais de l'Avre ») moyennant une somme forfaitaire de 200.00 € (deux cent euros) au titre de défraiement.

Mme BRUYER propose :

- samedi 2 août au soir, menu à 12 €, sur réservation : Terrine de poissons, moules marinières, frites, salade de fruits ou tarte.
- dimanche 3 août au soir, menu à 12 €, sur réservation : crudités, ??????????salade de fruits ou brownies/crème anglaise
- lundi 4 août au soir, menu à 16 €, sur réservation : Duo de charcuterie et pâté, cochon à la broche, pommes de terre rôties, brownies/crème anglaise.
- MENU A 5€ POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS, samedi, dimanche et lundi : steak/frites, jambon/frites, tarte ou, glace.

L'animation du bal populaire le dimanche 3 août sera assurée par Jean-René MARTEL et son orchestre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

3. Devis pour la réparation de la porte de sécurité (sous le préau):

La porte sous le préau est dotée d'une serrure anti-panique 1 point. Suite à plusieurs essais d'effractions, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'installer une serrure anti-panique 3 points et de consolider le panneau de la porte.

Monsieur Eric DESSEAUX a établi un devis de 389,00€ HT soit 466,80€ TTC pour les travaux cités ci-dessus.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la réalisation de ces travaux.

4. Devis pour la sécurisation de la porte de la cantine/garderie :

La porte de la cantine/garderie possède une serrure non sécurisée. Monsieur le Maire propose de changer la serrure de cette salle.

Le boîtier contenant les clés de la commune et situé dans le couloir sera déplacé dans la salle de la cantine/garderie pour sécurité.

La serrure de la cantine/garderie sera installée à la porte des toilettes de l'école, ce qui permettra sa fermeture en dehors des heures d'école et qui évitera l'intrusion et la détérioration de matériels.

Monsieur Eric DESSEAUX a établi un devis de 94,00€ HT soit 112,80€ TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis proposé.

5. Devis pour l'aménagement de la route de Castel :

Lors de la réunion de conseil du 16 mai dernier, Monsieur le Maire avait expliqué que l'aménagement du talus en bas de la route de Castel, permettrait d'éviter un trafic d'engins, dans le cadre du remembrement. Les travaux de décaissement et de réfection de certains chemins nécessitent le transport de craies et donc le passage d'engins agricoles venant de Castel et se dirigeant vers Rouvrel. Le croisement de ces routes étant très étroit et ne permettant pas à de tels engins de pouvoir tourner, la commission a demandé au conseil municipal de délibérer afin de pouvoir élargir le talus.

La société SARL LUCAS BAUDMONT a été établi un devis d'un montant de 2 800,00€ HT soit 3 360,00€ TTC.

Le devis comprend le terrassement avec pelle, l'évacuation des matériaux et la mise en place de cailloux fournis par la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas effectué ces travaux. En effet, les travaux ne vont durer que très peu de temps et ne vont donc occasionner que peu de gênes dans le village. De plus, la mise en place de cailloux ne permettrait pas d'obtenir un sol stable et pourrait occasionner une gêne pour la circulation voire des accidents.

6. Contrat du personnel :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de prolonger les contrats de Madame Cécile LAMINETTE et de Monsieur Eddy JUCHET.

Madame Cécile LAMINETTE est en contrat occasionnel (pour raisons administratives) jusqu'au 31 mai 2014 suite au départ de Madame Ghislaine PASSOS. Un nouveau contrat est conclu entre Madame Cécile LAMINETTE et la commune du 1^{er} juin 2014 au 31 décembre 2014. Madame Cécile LAMINETTE s'occupe de la gestion de la salle des fêtes (nettoyage, préparation de la vaisselle....), du nettoyage de la mairie, de la distribution de courriers dans le village.

Monsieur Eddy JUCHET est en contrat pour un poste d'agent d'entretien jusqu'au 30 juin 2014. Son contrat est renouvelé jusqu'au 31 décembre 2014. Monsieur Eddy JUCHET s'occupe de l'entretien des espaces verts et des bâtiments de la commune. Monsieur Eddy JUCHET suivra une formation phytosanitaire fin du mois de juin.

7. Schéma éolien :

La Société ENERGIETEAM représentée par Christophe GUILBERT et Jérôme PENHOUE font un bref rappel du projet de parc éolien sur la zone de Morisel, Rouvrel, Dommartin, Hailles et Fouencamps.

Le conseil municipal précédent avait émis un avis favorable pour le projet ENERGIETEAM sur le territoire de Hailles avec 6 voix pour et une contre.

Monsieur Christophe GUILBERT nous indique l'avancement des études sur ce projet :

*des mesures acoustiques ont été réalisées sur Hailles, Thézy-Glimont et Dommartin : il n'y a pas d'émergence aux habitations riveraines.

*un cycle biologique d'étude a été réalisé durant un an pour étudier la faune :

- 9 espèces de chauves-souris ont été décelées
- ainsi qu'un 'axe de déplacement de certaines espèces (busards)
- ainsi qu'une zone de nidification du vanneau huppé ou encore de passereaux,
- ainsi qu'une zone de stationnement (halte/hivernage) de certaines espèces,
- mais aussi présence d'un couloir migratoire.

Au vu du résultat de ces études, un remaniement du projet s'est effectué avec la suppression de 4 éoliennes sur le territoire de Dommartin, ceci afin de minimiser l'impact sur l'avifaune.

Si ce projet se réalise, les éoliennes ne verraient le jour que pour début 2017.

8. Commissions de la CCALM:

COMMISSIONS	MEMBRES DE LA COMMISSION
Aménagement de l'espace	M. MARTIN Michel Mme LEROUX Aude
Développement économique	M. VERONT Fabrice
Environnement	M. MARTIN Michel M. FOURNIER Jean-François
Voirie	M. POTTIER Alain M. FOURNIER Jean-François
Activités socioculturelles et sportives	M DEVILLERS Jean-Claude Mme LEROUX Aude Mme DESSEAUX Florence Mme DELCOURT Miléne
Communication	M. POTTIER Alain Mme LEROUX Aude
Action sociale	M. MARTIN Michel M DEVILLERS Jean-Claude Mme DESSEAUX Florence Mme DELCOURT Miléne
Générale- Gendarmerie- Gymnase	M. POTTIER Alain M. VERONT Fabrice M. COULOMBEL Jean-Michel M. DUMOULIN Loïc

9. Informatisation de la mairie :

Quelques personnes du conseil pensent qu'il serait souhaitable de s'équiper d'un ordinateur portable afin d'avoir un second point informatique sans avoir à déranger la secrétaire.

Le conseil municipal est d'accord sur ce projet et des devis vont être demandés.

11. Questions diverses :

La commémoration de l'appel du 18 juin aura lieu au monument aux morts à 19h15 suivi d'un verre de l'amitié à la salle des fêtes ;

La séance est levée à 0h00.

Le Maire
Alain POTTIER